

La maire face à la justice?

Depuis son élection, confondant opposition politique avec diffamation, la maire utilise l'argent public pour imposer ses décisions et tenter de museler ses opposants qu'elle assigne trop souvent en justice.

Elle voudrait, comme dans certains pays, où règne l'autoritarisme voire pire, confiner le débat démocratique dans les tribunaux.

Ces méthodes indignes et dangereuses pour la démocratie municipale ont été, à juste titre, désavouées par **la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris**.

Déboutée, à plusieurs reprises, est-elle vraiment capable de prendre la mesure de ces jugements ?

Va-t-elle publier les conclusions du tribunal dans « *Bezons Infos* », ainsi que le montant des frais de justice supportés par les bezonnais ?

Ensemble, rétablissons la démocratie à Bezons.